



Conduite sans permis de conduire

Par **Permis76**, le **30/05/2017** à **19:03**

Bonjour,rnrnJ'ai 20 ans et je n'ai jamais passé mon permis de conduire or depuis un ans environ m'arrivait de conduire occasionnellement. Cependant il y a un peu plus d'une semaine je me suis fait arrêter par les gendarmes au volant de la voiture d'un amis.rnrnMa première question est : savez vous ce que je risque ?rnsachant que j'ai un casier judiciaire vierge. rnEt si j'obtiens mon permis avant que la procureur prenne sa décision, pensez vous que ça peut jouer en ma faveur ? Et savez vous si celle-ci peut me l'annuler ? rnrnMerci d'avance pour vos reponses.

Par **Visiteur**, le **30/05/2017** à **22:21**

Bonjour,rnVous avez intérêt à vous inscrire, mais cela ne jouera pas en votre faveur car lorsque vous avez été verbalisé, vous ne le possédiez pas et c'est uniquement ce qui sera jugé.

Par **Tisuisse**, le **31/05/2017** à **08:53**

Bonjour Permis76,rnrnPour les sanctions maxi relative à la conduite sans permis, un dossier spécial lui est consacré en en-tête de ce forum. Reportez-vous à ce dossier pour en prendre connaissance.rnrnPour votre passage au tribunal, nul ici n'est à la place des juges pour deviner leurs décisions. Voyez donc votre avocat.